



Diffamation et injure sur internet

Par **koala021**, le **04/02/2010** à **21:13**

Bonjour,

Une personne a estimé que je portais des propos à caractère injurieux à son égard en utilisant le terme : compréhension limitée. Expression utilisée par le fait que cette personne n'a pas du tout compris le sens de ma phrase qui est : soutien pour l'élaboration d'un calendrier (de pompier) et non une foire au bétail ... "foire au bétail" qui a également été considéré comme une "injure" à son encontre puisqu'elle a estimé que je l'avais identifié à du "bétail" alors que 90% des personnes avaient largement compris que je parlais du contenu du calendrier en question.

Maintenant je laisse les personnes de ce groupe juger de la valeur des propos utilisés.

Cette personne m'a par la suite écrit un courrier dénonçant mon "comportement violent" et que j'ai porté atteinte à son intégrité (par l'utilisation de ces simples phrases...) elle m'a par ailleurs menacé de me dénoncer à ma direction (elle a donc impliqué mon employeur dans ce conflit alors qu'il n'y a pas du tout lieu, il me semble que c'est juste parce qu'elle travaille sur la même plate forme que moi) et qu'elle a porté atteinte à mon intégrité en public et en privé en sous entendant que je n'étais qu'une personne avec des intentions qui ne sont pas nobles et que je cherche simplement à lui "subtiliser son petit copain"(allé comprendre!)

Merci pour votre aide et merci pour votre interprétation.